

Étaient présents : Mme Donatin, Maire.

Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.  
Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

Absents excusés :

Mme Vandercamère-Desmorteux a donné pouvoir à Mme Delbecque  
M. Gué a donné pouvoir à M. Joubin  
M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier  
M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux  
Mme Quesnel, M. Bouchard

Secrétaire de séance : M. Monsimier

## ACCUEIL DU NOUVEAU DIRECTEUR DES SERVICES

---

Madame la Maire passe la parole à Monsieur François-Xavier EDELIN, le nouveau Directeur des services de la commune, afin qu'il se présente. Exerçant ce métier depuis une vingtaine d'années, il entend mettre ses compétences et son expérience au service de la ville de Verson. Il remercie les conseillers municipaux et les agents des services pour le bon accueil qui lui est fait depuis le 21 octobre. Il remercie Madame la Maire pour la confiance qu'elle lui témoigne en le recrutant sur ce poste. Madame la Maire se réjouit également de cette collaboration naissante et ne doute pas qu'elle sera fructueuse.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2024

---

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2024. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

---

Mme Perrier :

- Le métier de journaliste sera à l'honneur en ce mois de novembre avec la projection du film « Les médias, le monde et moi » ce jeudi 7 novembre, à 19h, dans le cadre du Mois du film documentaire. La réalisatrice y partage ses questionnements sur son métier de journaliste et sur notre époque, marquée par la surinformation, la désinformation et la défiance croissante du public envers la presse.
- Pour comprendre un peu mieux le métier de journaliste, nous proposons également le samedi 16 novembre, à 10h puis à 14h, un jeu pour les familles (enfants de 8 à 15 ans avec leurs parents) intitulé « Class'investigation ». Chaque équipe devra mener une enquête journalistique animée par Simon Guoin, journaliste et co-rédacteur en chef du magazine Grand Format.
- Nous célébrerons le 30 novembre, l'entrée de l'Espace Senghor dans le Mois des p'tits mômes, en partenariat avec la Bibliothèque du Calvados et le Relais Petite Enfance, avec le spectacle « Chemins faisant » accessible aux enfants dès 6 mois.
- La Bulle, plébiscitée chaque année par les petits et par leurs parents, sera installée du 5 décembre au 6 janvier et un Café littéraire leur sera proposé le 14 décembre, de 10h à 12h.
- Pour information, il reste des places pour certains spectacles « Allons-y ensemble », notamment pour RAPT qui a lieu demain soir à la Comédie de Caen, n'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque.

Mme Brioul :

- Concernant le projet d'aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor, Mme Brioul renvoie à la délibération qui va suivre.
- Le magazine municipal « Reflets » de novembre 2024 est en cours de préparation.

### Mme Delbecque :

- Le Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) a connu une belle fréquentation pendant les vacances d'automne, la soirée mexicaine parents-enfants-animateurs a réuni une soixantaine de personnes. Petit bonus pour les enfants qui ont fréquenté le centre de loisirs la seconde semaine, ils ont inauguré le nouveau restaurant scolaire.
- Premiers pas pour Thibault à l'Espace jeunes, belle présence des ados pendant ces vacances avec jeux géants, sortie au Laser game en bus de ville et une soirée spéciale Halloween. Avec Franck Decussy, nous avons rencontré Monsieur Richter, un des CPE du collège, nous avons convenu ensemble que Thibault interviendrait les mardis midi au collège dès le mois de janvier afin de proposer des activités aux collégiens, activités qu'ils définiront ensemble.

### M. Joubin :

#### **Bâtiments**

- Ouverture du Restaurant scolaire tel que prévu
  - 28 Octobre pour le CLSH
  - 4 Novembre pour les élèves de Victor Hugo
  - 5 Novembre visite des services de l'Etat pour obtenir l'agrément de livraison pour DOLTO, une date de démarrage de livraison vous sera communiquée ultérieurement.Il reste des travaux de finitions extérieures, notamment l'arrière du restaurant, la remise en état de l'allée de chantier provisoire en herbe, ainsi que la nécessité pour les entreprises de lever les réserves restantes.  
Un bilan financier vous sera proposé lorsque les DGD des entreprises seront soldés.
- Gymnase  
Réparation des aires de service suite aux dégâts des eaux, récurrents sur le gymnase.  
Gymnase fermé du 9 au 20 Décembre.
- Commission patrimoine bâti Mercredi 20 Novembre 19h Salle de Municipalité.

#### **Economie**

- Ouverture AREA Padel  
Area Padel, un complexe dédié au sport de raquette qui n'en finit plus de séduire les sportifs, ouvre vendredi 25 octobre 2024, à Verson dans la zone d'activités. La salle Area Padel dispose de six pistes, dont quatre séparées de trois mètres, homologuées pour des tournois P1000. Le complexe Area Padel propose aussi un espace d'accueil avec salon de détente et restauration, une salle de séminaires, et une aire de repos avec billard, table de ping-pong et terrain de pétanque (avec boules en cuir). Sans oublier la boutique spécialisée.
- Marché de Noël UCIA, le samedi 30 Novembre, parvis de la salle des 3 Ormes.

### M. Deau :

- Le 9 octobre dernier s'est tenu la Commission Urbanisme durant laquelle les dossiers en cours d'instruction ont été étudiés, la prochaine aura lieu le 7 novembre ;
- Le 15 octobre le service Urbanisme de Caen la Mer a organisé une réunion de travail sur des propositions de zonage du futur PLUI, qui vous seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

### M. Le Bourgeois :

#### **Plan d'accessibilité de la voirie et des Espaces Publics (PAVE)**

##### *Présentation de l'itinéraire*

Il s'agit d'un graphe sur fond cartographique complété par des calculateurs d'itinéraires intégrés.

##### *Rappel des périmètres à étudier*

Périmètre défini par la réglementation (loi Lom) 200 mètres autour des points d'arrêts prioritaires.

##### *Point d'arrêt prioritaire*

-Il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public.

-Il constitue un pôle d'échange.

-Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

Le cheminement principal est un itinéraire qui va desservir le point d'arrêt.

##### *Définition générale du Pave*

Le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics fixe notamment les dispositions envisagées afin de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations



piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Communauté Urbaine ; cela représente environ 800 kilomètres.

*A propos de la Commune de Verson*

Un audit a été réalisé sur 7,71 km du cheminement principal soit 15,42 km de trottoirs sachant que le linéaire n'est pas figé.

Sont pris en compte :

- Les services aux particuliers
- Les commerces
- L'enseignement
- La santé et l'action sociale
- Les transports et les déplacements
- Le sport, les loisirs et la culture
- Le tourisme

*Dans le cadre du projet (Pave) et pour information :*

Des prestataires encadrés par la société Jungle Bus ont été mandatés pour collecter des données cartographiques sur le territoire de la commune.

Ce travail se déroulera sur la période du 29 octobre 2024 au 1er février 2025.

Lors de ce travail, les prestataires parcourront les trottoirs et espaces piétons situés sur la voie publique, munis d'un dispositif photographique à 360°.

Également, un dispositif de prises de vues fixé sur le toit d'un véhicule léger peut être utilisé.

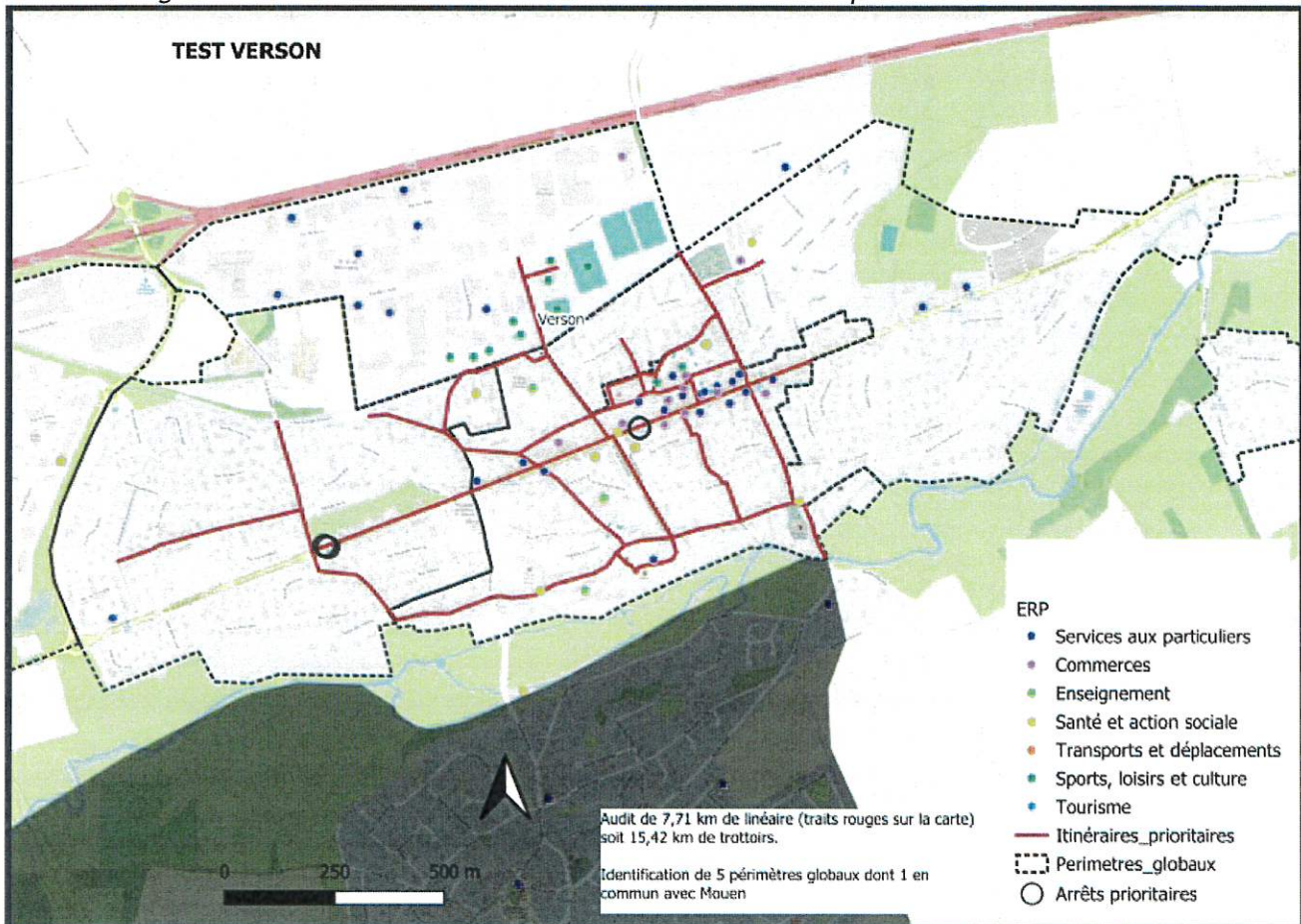
Toutes les photographies seront par la suite publiquement accessibles sur le site internet :

<http://panoramax.openstreetmap.fr>

*Élaboration de la stratégie de la mise en accessibilité*

- Un PAVE travaillé par secteur.
- Le retour d'un état des lieux des non-conformités.
- Une estimation financière des travaux de mise en conformité.
- Un échéancier sans date limite en fonction des priorités définies sur la commune et selon les budgets de secteur.

*Cette stratégie de mise en accessibilité doit être livrée avant l'adoption du PLUI -HM.*



#### M. Deloget :

- Verson Téléthon fédère les associations versonnaises au profit du téléthon 2024 : démonstrations sportives, repas crêpes, bal folk... à la salle des Trois Ormes. Au programme : **vendredi 29 novembre soir** repas crêpes, pensez à réserver au 06 09 87 46 18 ! Initiation escalade au gymnase, danse et musique à la salle des Trois Ormes ; **samedi 30 novembre toute la journée** : démonstrations sportives à la salle des Trois Ormes et Marché de Noël de l'UCIA de l'Odon sur la terrasse de la salle des Trois Ormes ; **dimanche 1<sup>er</sup> décembre après-midi, 15h** : Bal Folk ;
- L'Atelier vocal de Tourville, chorale dirigée par Didier Horry, donne un récital à l'église de Baron-sur-Odon le 6 décembre.

#### Mme Lanfranc De Panthou :

##### • **Les manifestations :**

- Le Sensibus est venu sur le marché jeudi dernier. Cela a été l'occasion pour les Versonnais de connaître ce dispositif du Département.
- En partenariat avec l'ASEPT, la conférence sur la mémoire tonique a eu lieu aujourd'hui. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. 4 ateliers vont suivre le lundi à partir du 19 novembre.
- La préparation du repas des Aînés suit son cours. Si vous souhaitez aider et que vous ne l'avez pas dit, il est encore temps de vous manifester.
- En partenariat avec l'association Uniscité, nous rencontrons, le 20 novembre, les jeunes en service civique qui effectueront des visites de convivialité chez les personnes qui le souhaitent.

##### • **Les Logements :**

- Les premières attributions du collectif de 24 logements de la Caennaise auront lieu cette semaine. Il y a 8 T2, 12 T3 et 4 T4, répartis comme suit : 7 logements avec des loyers moins élevés que les 17 autres. Un logement T4 est réservé mairie.

##### • **Les Jumelages :**

La ville de Verson est jumelée avec la commune de Hambühren (Allemagne) depuis 1991 et avec la commune de Buk (Pologne) depuis 2007. Ces jumelages nécessitent d'être redynamisés pour que des échanges aient lieu plus régulièrement avec davantage de participants, tant entre habitants qu'entre associations. Découvrir, partager et échanger, ce sont les trois verbes qui définissent les nouveaux liens à tisser entre voisins européens.

#### Mme Donatin :

- Le 15 octobre : Réunion PLUI à Eterville avec Francis Deau ;
- Le 18 octobre : Commission d'Appel d'Offres du Parc Senghor et Assemblée Générale du Jumelage ;
- Le 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre, absence pour raisons familiales, remplacée par 1<sup>er</sup> adjoint, Claude Le Bourgeois.

## **CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS ET RAPPORT DES COMMISSIONS**

---

#### M. Joubin :

- **SDEC ENERGIE** : Réunion du 15/10, après une augmentation des tarifs de l'électricité de 200% en 2024, on nous promet une baisse de 25% en 2025 ;
- **Service Efficacité Energétique Caen La Mer**, réunion du 5/11  
Logiciel Kabanda toujours pas optimal, nous continuons de suivre les factures avec des difficultés sur le gaz en terme de facturation chez Total Energies ;
- **Réseau de chauffage urbain**, réunion le 15/11.

#### M. Monsimier :

##### • **Comité syndical du SDEC ENERGIE du 10 octobre**

Baisse du prix de l'électricité et du gaz en 2025 : rappel que seule la partie fourniture est de la responsabilité du SDEC (54%)

- Electricité : 75,95 € en 2025 pour 161,88 € en 2024
- Gaz : 38,20 € en 2025 pour 49,39 € en 2024

##### • **Commission environnement du 9 octobre**

- Présentation des rapports d'activités 2023 de CLM et du SYVEDAC

- Une exposition sur le tri des déchets alimentaires est disponible à la demande (environ 20 panneaux)
- A noter : le carton mouillé par la pluie est difficilement recyclable ; une communication par Caen-la-Mer est prévue pour celles et ceux qui pensent bien faire en stockant les grands cartons d'emballage à l'extérieur en attendant la collecte

• **Journée d'études du 15 octobre sur les haies co-organisée par CLM et la Région : « Urbaine ou champêtre : aménager avec la haie »**

- Travail en cours sur les haies dans le PLUI-HM, au niveau prescriptif. La mise en œuvre opérationnelle sera faite par la Direction de la Maintenance des Espaces Publics (MEP) de CLM. Elargissement de la réflexion avec les habitants en 2025
- Création de la haie le long de la voirie au Nord de l'éco quartier citée dans les réalisations
- Travail en cours avec l'Université sur la valorisation des haies fruitières
- Nécessité d'éviter les ruptures entre les haies urbaines et les haies rurales pour préserver les continuités écologiques. Laisser de la place à la haie pour ne pas avoir à l'entretenir.

• **Groupe de travail d'optimisation des déchets du 17 octobre**

- Visite des installations DERICHEBOURG (groupe familial français développé à l'international : 145 000 salariés dans le monde)

Mme Donatin :

- Le 17 octobre à Caen la mer : Présentation des principales orientations dans le domaine des Mobilités (rencontre avec Julien Milcent : bandes cyclables rue du Général Leclerc) ; une réunion sera organisée en commune pour présenter le système Twisto Flex : mise en place pour la rentrée de septembre 2025.
- Le 5 novembre : Réunion du secteur Odon, mission des espaces publics, en mairie d'Eterville.

**AMENAGEMENT DU PARC DE LA « PROPRIETE DE BETTEVILLE SENGHOR » :  
ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX (LOT 1 - PLANTATIONS,  
MOBILIER, VRD, PAVAGE ; LOT 2 - SERRURERIE)**

Monsieur Le Bourgeois, maire-adjoint aux espaces publics et au cadre de vie, rappelle que le présent appel d'offres concerne les prestations suivantes : « Aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor à Verson (14) ».

La commune a été accompagnée dans cette procédure par le maître d'œuvre MUE Paysage & Urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L2113-10 et L2113-11 du code de la commande publique, le marché se décompose de la manière suivante, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé :

- lot n°1 : Plantations - Mobilier - VRD - Pavage.
- lot n°2 : Serrurerie.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle librement définie par le pouvoir adjudicateur. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est le lundi 6 janvier 2025. Le délai global des travaux tous corps d'état hors période de préparation est de 5 mois.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :  
50 % pour le prix des prestations, 50 % pour la valeur technique.

Cette valeur technique regardait plus précisément les éléments suivants :

- les moyens techniques et humains de l'entreprise, de l'équipe du chantier et dédiés à la coordination du chantier ; la présentation des sous-traitants déclarés
- la méthodologie appliquée au chantier ; la compréhension des contraintes du site
- le planning et la proposition de phasage adaptée aux contraintes du site ; les mesures mises en œuvre pour le respect du délai et assurer la coordination entre l'ensemble des interlocuteurs



- la démarche en termes de qualité, sécurité et d'environnement de l'entreprise appliquée au chantier ; les matériaux mis en œuvre (fiches techniques, qualité, respect du CCTP, produits innovants, délais de livraison etc.).

Les principales étapes de la procédure de la consultation sont rappelées ci-après :

- Date d'envoi de la publicité : 28/08/2024
- Date de réception des plis : 04/10/2024 à 12h00
- Nombre de plis reçus : 5 dans les délais pour le lot n°1 et 3 pour le lot n°2 - 0 hors délais
- Date d'ouverture des plis : 11/10/2024 à 12 heures
- Date d'envoi des documents/questions pour la négociation ou régularisation des offres : 14/10/2024
- Date de retour : 16/10/2024 à 19h00
- Date d'ouverture des réponses aux questions : le 17/10/2024 à 9h00
- Date de la Commission d'appel d'offres (CAO) : le 18/10/2024 à 11h30

Les offres ont fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres, présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 18 octobre 2024 qui a émis, tant pour le lot 1 que pour le lot 2, un avis sur le classement des offres à l'issue de cette procédure de consultation et pour l'attribution des marchés mentionnés.

La CAO propose :

-d'attribuer le marché du lot 1 (Plantations - Mobilier - VRD - Pavage) au groupement d'entreprise OXALIS (mandataire) et COLAS France (co-traitant), qui est arrivé en 1<sup>ère</sup> position au classement, pour un prix de 349 341,28 € HT (PSE incluses) ;

-d'attribuer le marché du lot 2 (Serrurerie) à l'entreprise CLOSYSTEM, qui est arrivée en 1<sup>ère</sup> position au classement, pour un prix de 99 201,61 € HT (hors PSE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à notifier et signer le marché « aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor à Verson (14), lot 1 (Plantations - Mobilier - VRD - Pavage) » au groupement d'entreprise OXALIS (mandataire) et COLAS France (co-traitant) pour un prix de 349 341,28 € HT (PSE incluses) ;
- D'autoriser Madame la Maire à notifier et signer le marché « aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor à Verson (14), lot 2 (Serrurerie) » à l'entreprise CLOSYSTEM pour un prix de 99 201,61 € HT (hors PSE) ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter et missionner le groupement d'entreprises et l'entreprise retenus ;
- D'autoriser Madame la Maire à mandater toutes les dépenses nécessaires dans le cadre de ces prestations ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **AMENAGEMENT DU PARC DE LA « PROPRIETE DE BETTEVILLE SENGHOR » : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION NORMANDIE (CONTRAT DE TERRITOIRE) AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FRADT)**

Au moment de l'engagement des marchés de travaux, Monsieur Deau, maire-adjoint délégué à l'urbanisme et aux finances, présente le plan de financement actualisé de l'opération d'aménagement paysager et culturel du parc de la propriété de Verson du couple Senghor, opération prévue au Programme pluriannuel d'investissement de la commune.

Il indique que le projet d'aménagement du parc de la Propriété de Betteville Senghor étant éligible au FRADT (Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire), il convient, au niveau du Contrat régional de territoire, de déposer une demande de subvention sur la plateforme dématérialisée

de la Région. Il précise que l'intervention régionale au titre du FRADT est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 99 340 €.

Dès lors, il est proposé de solliciter une subvention à ce titre pour cofinancer le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie (Contrat de territoire 2023-2027 Région Normandie / Communauté urbaine Caen le mer) au titre du FRADT (Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 99 340 € ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Monsieur Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que le code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cas où une collectivité n'a pas adopté son budget avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de cette collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

En investissement, Madame la Maire est autorisée à mandater le remboursement du capital de la dette. Pour les restes à réaliser, elle est autorisée à liquider et mandater en fonction des crédits prévus et engagés en 2024. Pour les autres dépenses d'investissement, il convient d'autoriser Madame la Maire à les engager et à les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2024 au budget. Comme chaque année, il est proposé au conseil de prendre cette décision de manière à ne pas ralentir la réalisation des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025, ou au plus tard le 15 avril 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, affectés par chapitre de la façon suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Budget 2024 (sans report)</b>	<b>Limite autorisation d'engagement par chapitre</b>
20 - Immobilisations incorporelles	177 958 €	44 489,50 €
204 - Subventions d'équipement	4 530 €	1 132,50 €
21 - Immobilisations corporelles	416 212,70 €	104 053,18 €
23 - Immobilisations en cours	2 452 689,90 €	613 172,48 €
<b>Total</b>	<b>3 051 390,60 €</b>	<b>762 847,66 €</b>

- D'autoriser à liquider et mandater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2024.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE 2025 DES COMMUNES DE TOURVILLE-SUR-ODON, MOUEN ET VERSON AUX SERVICES PUBLICS LIES A L'ENFANCE : RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

Madame Delbecque, maire-adjointe en charge de la Petite enfance, du centre de loisirs et de l'accueil des jeunes, rappelle qu'en vertu d'une convention faisant l'objet d'un avenant n°1 pour prolonger ses effets du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2025, la commune de Tourville-sur-Odon gère le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Rives de l'Odon », confié à la Mutualité Française Normandie SSA, pour le compte des communes de Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson.

En 2021, la convention relative à la participation financière des communes de Tourville-sur-Odon, Mouen et Verson a été renouvelée pour une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024. Il convient aujourd'hui de la renouveler pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Il est convenu de fixer la participation annuelle de chaque commune au prorata du nombre d'habitants afin de contribuer au financement des charges de fonctionnement du RPE. La participation 2025 de Verson auprès de Tourville-sur-Odon s'élèvera à 9 459,00 €.

Vu la convention en annexe présentée au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Tourville-Sur-Odon et la commune de Mouen au RPE « Les Rives de l'Odon », selon les modalités prévues ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU REPOS DOMINICAL 2025

M. Joubin, maire-adjoint délégué au développement économique, expose que les communes souhaitant autoriser à titre exceptionnel une dérogation au repos dominical pour les commerces de détail employant des salariés, doivent le faire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

L'avis du conseil municipal est sollicité en ce sens pour l'année 2025. L'arrêté doit être pris par secteur d'activités et concerne 12 dimanches maximum par secteur.

Comme chaque année, une consultation des entreprises de camping-car, principales sociétés demandeuses d'un tel arrêté, a été effectuée. Une consultation a également été faite auprès des commerçants du centre de Verson.

Pour 2025, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les dérogations pour les dimanches suivants :

Pour les concessionnaires automobiles (code APE 45-20) et commerce d'autres véhicules automobiles, et plus particulièrement les commerces de détail de véhicules de camping tels que caravanes et autocaravanes (code APE 45.19Z) :

- Dimanche 16 février
- Dimanche 16 mars
- Dimanche 27 avril
- Dimanche 7 septembre
- Dimanche 14 septembre
- Dimanche 23 novembre

Pour les commerces de détail (Code APE 47) :

- Dimanche 25 mai
- Dimanche 15 juin
- Dimanche 7 décembre
- Dimanche 14 décembre
- Dimanche 21 décembre

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,  
Vu le code du travail et notamment l'article L.3132-26,  
Vu l'avis de Caen la Mer sollicité pour la possibilité d'accorder plus de 5 dimanches,



Considérant les demandes de dérogation reçues en mairie et la consultation effectuée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (M. Simon s'abstient) :

- D'émettre un avis favorable aux dérogations au repos dominical pour l'année 2025 pour les secteurs et les dimanches sus-mentionnés ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Mme Grenèche :

-Quid de la fuite détectée il y a un mois au niveau du toit du club l'haltérophilie ?

M. Joubin répond que le nécessaire a été fait, mais que la toiture n'est plus étanche.

Il signale une étude structure en cours portant sur les tennis couverts.

Mme Letourneur :

-Quid du chauffage et du parquet bombé sur une partie du sol de la salle Pierre Hébert aux Ateliers de l'Odon et quid des vitrages endommagés par des projections de gravillons ?

M. Joubin répond que les services techniques, accaparés ces derniers jours par le chantier du restaurant scolaire, vont rapidement intervenir. Quant aux vitrages, le problème est esthétique et donnera lieu à des propositions de solutions à l'occasion du budget 2025.

Fin du conseil 22h00.

La Maire,



Nathalie DONATIN



Le secrétaire de séance,

Philippe MONSIMIER

